Le marais de Baillon classé Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'ENS départemental du marais de Baillon a été créé en 2011 pour une surface de 8,42 ha.

Le Département intervient, au travers d'une convention, pour lutter contre les espèces invasives, pour débroussailler et faucher les chemins.

Le Département organise dans le marais des sorties à destination du grand public, telles que le brame du cerf, la découverte de la faune et de la flore, etc.

Retrouvez les fiches descriptives et la dernière présentation de l'ENS de Baillon ci-













Documents

[Fiches descriptives de L'ENS de Baillon]

[Présentation de l'ENS de Baillon]